

Fiche de synthèse Prix TERRITORIA 2015

Foyer Départemental de l'Enfance de l'Allier

Unicef

Mineurs Isolés Etrangers : comment leur apprendre le français ?

1. L'initiative innovante en une phrase et 5 mots clés

Faire enseigner le français à des immigrants mineurs de plus de 16 ans, au sein de l'établissement d'accueil, par une personne intégrée sur le sol français ayant l'expérience d'un vécu de migrant.

Enfance / Education / Accueil / Formation / Intégration

2. Le besoin

Ces mineurs de plus de 16 ans non scolarisés, ont besoin d'un apprentissage des bases du français nécessaires à leur autonomie et à leur évolution dans la société démocratique qui les accueille. N'étant plus soumis à l'obligation scolaire, ils ne sont, le plus souvent, pas scolarisés en raison de la saturation des dispositifs.

3. Les objectifs

Permettre à ces jeunes sur un court temps de prise en charge (environ 3 mois) d'acquérir la compréhension nécessaire à la relation et à l'échange dans leur vie au quotidien pour s'adapter et être plus autonome avant orientation hors du dispositif d'accompagnement éducatif spécialisé.

Faire évoluer la personne dans des valeurs sociales démocratiques, respectueuses de l'autre.

4. La description de l'initiative

❖ Qui :

Les mineurs isolés étrangers sont confiés au titre de la protection de l'enfance au Président du Conseil Départemental de l'Allier qui demande au foyer départemental de l'enfance de Moulins de les accueillir sur un court séjour au titre de l'accueil d'urgence.

❖ Pour qui :

Les jeunes de plus de 16 ans, de différentes nationalités, venant d'arriver sur le sol français et non scolarisés.

❖ Quoi :

En plus d'un encadrement éducatif ces jeunes bénéficient de l'aide à l'extérieur par le secours catholique et les restaurants du cœur pour l'apprentissage du français.

Le constat des limites du bénévolat extérieur (pas d'exigences sur les résultats, intervention par des personnes différentes selon leur disponibilité) a conduit à rechercher un dispositif plus opérationnel.

L'accueil, dans la section Centre parental de l'établissement, d'une jeune femme migrante avec des aptitudes à enseigner le français, a permis d'organiser à destination des mineurs isolés étrangers allophones, un apprentissage du français, en interne, sur des temps définis, à raison de 3 fois par semaine pendant 1 heure.

Ces apprentissages, dans une salle dédiée à cet usage, faisant appel à du mime, à l'utilisation d'images, de jeux de rôles ont été reçus positivement par les jeunes (environ 5 en permanence).

Par le biais d'un vocabulaire adapté, dans le cadre d'une relation de confiance, avec une intervenante très impliquée, ces jeunes sont accompagnés dans l'acquisition du lexique courant de la langue française.

Ils apprennent concrètement à tenir un crayon pour certains, la présentation de soi, les nombres, les jours de la semaine, les dates, les codes de politesse, etc.

Des exercices écrits sont de nature à mesurer la progression de la compréhension écrite.

5. Les moyens humains et financiers

❖ Internes et externes :

Actuellement le projet repose sur l'apprentissage dispensé par une personne elle-même accueillie dans l'établissement ayant un vécu de migrant, présentant une bonne connaissance de la langue française, des aptitudes à l'enseignement, un respect des valeurs républicaines.

Sur le plan humain, cette expérience nécessite également l'investissement de toute l'équipe éducative, technique, administrative de l'établissement, du conseil d'administration (par le biais de la Vice Présidente du Conseil Départemental en charge des Solidarités, des Personnes âgées, des Personnes Handicapées et de la Petite Enfance, représentant le Président de la Collectivité Territoriale), pour le choix de l'action, pour la mise en œuvre et pour la prospection de l'intervenant externe, lors de la poursuite de l'expérience.

❖ Budget total, dont coûts pour la collectivité.

Mise à disposition d'une salle d'étude et matériel pédagogique (paper-board, mappemonde, feutres, cahiers, livres spécialisés pour migrants) financé par le budget institutionnel.

Cette action s'inscrit dans la prise en charge éducative, financée par le Conseil Départemental.

6. Le bilan de l'initiative innovante

Cette action repose sur l'échange qui favorise l'entraide humaine

❖ Impact :

Cette exigence d'apprentissage du français soutenue par l'équipe éducative, dans un milieu sécurisé, a montré une efficacité : les jeunes ont de l'intérêt pour le dialogue, avec les gens qui les entourent dans l'établissement et à l'extérieur ; ils deviennent curieux, se repèrent, s'entraident entre eux, se respectent, etc. Ainsi cet intérêt à l'échange en français peut leur éviter le repli sur eux-mêmes et l'exclusion, facteur de violence.

Pour la personne qui enseigne, cette action est valorisante, permet de se sentir utile et ainsi de redonner ce qui a été reçu lors de l'accueil sur le sol français.

❖ Potentiel de diffusion et de répliation :

Large potentiel de répliation car le dispositif peut être proposé à toute personne présentant les mêmes caractéristiques et intégrée en France.

❖ Suivi, projet d'évolution

Cette expérience pourrait aussi être ouverte aux autres Mineurs Isolés Etrangers accueillis dans les autres structures d'hébergement du département, pour des temps d'apprentissage : le foyer de l'enfance s'affirmant comme vecteur d'inclusion sociale.

Contact :

Thierry MEUNIER : Directeur du Foyer départemental de l'Enfance

Tél. T: 04 70 46 23 14 / 06 08 23 00 78

courriel : t.meunierfde03@orange.fr

article du journal la montagne concernant l'accueil des réfugiés dans l'Allier et notamment la protection de l'enfance des Mineurs Isolés Étrangers bénéficiaires d'une prise en charge par le Conseil Départemental de l'Allier.